



Séance ordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 30 Juin 2023

A 19H00

Procès-Verbal

Le trente juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de CHIRENS, dûment convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 19H00 en présence de :

Mmes MM. Christine GUTTIN, maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Jean-Claude JULLIN, adjoints ;
Eléonore BEL-BARRAFATO, Arlette BERNARD, Julia BESSON, Maxime CIARDULLO, Bernard LY, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Mme Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, adjoints, Marie OLIVER conseillère municipale, ayant respectivement donné pouvoirs à M. Mmes IVOL GUTTIN et COLUSSI. Mmes Stéphanie BOSQUET, Maud GIROUD-GARAMPON et François LADET, conseillers municipaux.

Absents : MM. Pierre CARRE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme COLUSSI.

Séance levée à 19H30.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 4

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique de Mme Christine GUTTIN, Maire, selon la convocation du 26 juin 2023, qui, en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été affichée le 26 juin 2023 à la porte de la mairie.

Madame Sylviane COLUSSI est désignée secrétaire de séance.

✓ **ELECTIONS SENATORIALES A 19H00**

POINT 1: DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale le jugement du T.A. de Grenoble annulant les opérations électorales du 09 juin dernier, par manque de parité.

Vu le Code électoral – Titre IV articles L294 à LO325 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et/ou suppléant et le mode de scrutin ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle n°IOMA2308397J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu la circulaire préfectorale du 20 avril 2023 relative à la désignation des délégués sénatoriaux des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu le jugement, en date du 20/06/2023, du Tribunal Administratif de Grenoble, annulant les opérations électorales du 09/06/2023.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral, composé par Mme le Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Mmes Jean-Claude JULLIN, IVOL Jacques, BESSON Julia et STEPHANE Rodolphe.

Madame le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par le Conseil Municipal.

La commune de CHIRENS doit désigner 5 délégués titulaires.

Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent 5 délégués titulaires et au moins 3 suppléants pour les communes où siègent 18 conseillers.

Un bureau électoral est institué en début du scrutin, il comprend :

- Le Maire, ou son remplaçant en application de l'article L. 2111-17 du CGCT.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Le vote se fait sans débat à bulletin secret.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection.

Une seule liste est candidate, celle de « Chirens Sénatoriales 2023 », composée de MM. Mmes GUTTIN Christine, JULLIN Jean-Claude, COLUSSI Sylviane, LY Bernard et OLIVER Marie, délégués Les résultats, après vote à bulletin secret, sont :

- Bulletins dans l'urne : 14
- Bulletins blanc, nuls, vides : 0
- Suffrages exprimés : 14

Après application du quotient électoral, la liste « Chirens Sénatoriales 2023 » obtient 5 délégués (MM. Mmes GUTTIN Christine, JULLIN Jean-Claude, COLUSSI Sylviane, LY Bernard et OLIVER Marie)

Fin de séance à 19H30

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 30 Juin 2023

A 19H30

Le trente juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de CHIRENS, dûment convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

Mmes MM. Christine GUTTIN, maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Jean-Claude JULLIN, adjoints ;
Eléonore BEL-BARRAFATO, Arlette BERNARD, Julia BESSON, Maxime CIARDULLO, Bernard LY, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Mme Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, adjoints, Marie OLIVER conseillère municipale, ayant respectivement donné pouvoirs à M. Mmes IVOL GUTTIN et COLUSSI. Mmes Stéphanie BOSQUET, Maud GIROUD-GARAMPON et François LADET, conseillers municipaux.

Absents : MM. Pierre CARRE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme COLUSSI.

Séance levée à 20H45.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 4

POINT 1 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Après avoir pris connaissance de la présentation faite par Mme Sylviane COLUSSI, adjointe aux finances, de la proposition de la commission municipale ;

Le Conseil Municipal de Chirens :

- DECIDE de procéder à la ventilation des crédits inscrits à l'article 6574 du budget 2023 ainsi qu'il suit :

	2022	2023
ASSOCIATIONS ANIMATIONS CULTURELLES		
LES DONNEURS DE SANG		200€00
LE SOU DES ECOLES	1 375€00	1 375€00
VIVRE A CHIRENS	100€00	400€00
LA RONDE DES NOUNOUS	100€00	100€00
LA RECREATION	1 375€00	1 5 75€00

	TOTAL	2 950€00	3 650€00
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
	PETANQUE CLUB CHIRENS	250€00	100€00
	FOOTBALL CLUB	2 498€30	3 046€00
	HAND BALL CLUB		494€00
	VOLLEY DETENTE	186€00	150€00
	TOTAL	2 934€30	3 790€00
	LES CHEVAUX SAUVAGES		250€00
	LES PECHEURS DU VOIRONNAIS	250€00	250€00
	SKI CLUB MASSIEU	178€00	153€00
	SKI NORDIQUE CHARTROUSIN	119€00	100€00
	LOCATION GYMNASSE HBC		3 000€00
	LOCATION GYMNASSE VOLLEY DETENTE	750€00	250€00
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	250€00	250€00
	TOTAL	1 547€00	4 253€00

ADOPTE A L'UNANIMITE

Synthèse des débats : Mme COLUSSI rappelle les critères, permettant la détermination du montant des subventions, critères inchangés depuis le début du mandat. Les associations ayant perçu moins de 100 points, auront d'office une subvention d'un montant de 100€. Une nouvelle association ayant été répertoriée, elle bénéficie d'une subvention de 250€ pour la 1^{ère} année. Mme COLUSSI fait un compte-rendu succinct des assemblées générales auxquelles elle a pu participer motivant ainsi le montant des subventions attribuées (football, handball et volley). 7 associations n'ont pas souhaité demander de subventions, 2 autres sont actuellement en sommeil.

POINT 2 : TE38 – TRAVAUX D'ENTRETIEN D'INVESTISSEMENT – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2023 :

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de Chirens, dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

LIBELLE INTERVENTION	MONTANT FACTURE H.T. AVEC REVISION	TAUX DE SUBVENTION MAINTENANCE E.P.	MONTANT CONTRIBUTION
DI 38105-2022-12360 Remplacement luminaire BY005 HS par Selux Tessia	810,90€	35%	527,11€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chirens :

- PREND ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget investissement,
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements consécutive d'un fonds de concours d'un montant total de 527,11€.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Synthèse des débats : M. JULLIN informe que ce changement de luminaire fait suite à la maintenance d'un point lumineux sur le hameau de Clermont.

POINT n°3 : CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LE FINANCEMENT DE « LAC CULTURE 2023 »:

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'en septembre 2015, les communes du tour du lac de Paladru et Chirens ont créé une commission intercommunale de la culture du tour du lac dont l'objet est l'organisation annuelle d'une semaine intercommunale de la culture dite « Lac Culture », dans le but de renforcer le lien intercommunal ainsi que le lien avec la population, de promouvoir la culture en la rendant accessible à un plus grand nombre, de faire connaître le monde du spectacle, de répondre aux attentes de chacun en diversifiant les modes culturels (théâtre, danse, musique, lecture), de laisser une place aux associations et aux scolaires pour faire connaître leurs projets culturels et en montrer l'aboutissement. De nombreuses réunions intercommunales ont fixé les règles de cette organisation « Lac culture 2023 » qui se déroulera des 12, 13, 14, et 15 octobre 2023.

Il est proposé la signature d'une convention entre la commune de Billieu et la commune de Chirens, afin de définir les modalités d'organisation de cette manifestation.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chirens :

- **ADOpte** la convention intercommunale pour le financement de la semaine intercommunale de la culture dite « Lac Culture 2023 » dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Synthèse des débats :

Le spectacle prévu à Chirens dans le cadre de « Lac Culture » est prévu le dimanche 15 octobre 2023.

Point 5 : QUESTIONS DIVERSES :

Présentation des travaux de voirie Route de Clermont, Route de la Garangère, et secteur du Gayet (modifications suite réunion avec les riverains). Appel d'offre lancé et choix des entreprises en septembre.

Travaux du chemin piéton route de Jolis en septembre

Ecole élémentaire livrée en juillet, déménagement durant vacances scolaires.

Séance levée à 20H30